



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

### SEANCE DU 24 septembre 2019

Date d'envoi de la convocation :  
17 septembre 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
68	43	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
44	0	0

Objet de la délibération
<p><b>N° 24-2019-09-24</b> Motion contre le démantèlement du service public en milieu rural</p>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à ARPAILLARGUES ET AUREILHAC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

**PRÉSENTS :**

Mesdames J. GRANET, M. NIGGEL, D. LAVILETTE, P. RENAULT, M. CLERMONT, C. DHOYE, M-B. VEZON, M. GIANNUZZI, N. RAYSSIGUIER, B. DEBAUDRINGHIEN.

Messieurs S. BLANC, G. CHRISTOL, D. VERSTRAETE, G. DAUTREPPE, A. VALANTIN, R. BONNEFILLE, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, P. MEJEAN, G. BEYOU, D. GODEFROY, M. GUERBER, F. TICHADOU, J-L. LABOURAYRE, D. BRAILLY, J. DELARBRE, G. DELSART, A. ROUAUD, G. JEAN, M. DUSSAUD, D. VINCENT, B. CANAL, J. ROSA, L. BOYER, F. MAZIER, G. BONNEAU, L. FRANCOIS, C. EKEL, F. FARIGOULE, O. SAUZET.

**POUVOIRS :**

1- Madame BRAULT Julie donne procuration à Monsieur GENVRIN Michel

**EXCUSÉS :**

Mesdames : BRAULT Julie, VINAS Catherine, DUPLAN Marie-Christine

Messieurs : CLENET Remy, MANCHON Jean-Claude, FABROL Frédéric, ROUSSEL Cédric, PIRON Cyril, DIOGON Laurent, GOMEZ Michel, GISBERT Pascal, CARON André, DALVERNY Michel, SERRE Dominique, GIRAUD Philip, AUDIBERT David, PEDRO Gérard, CHAPEL Gérard, POUDEVIGNE Louis.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

**Sur proposition de Monsieur le Président,**

VU l'examen en Bureau du 12 septembre 2019,

VU le CGCT,

Considérant le projet dit de « géographie revisitée » concernant le réseau de la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant qu'à l'issue de ce plan de démantèlement massif, le département du GARD qui compte actuellement 22 trésoreries gérant les collectivités locales, au plus près des élus et de la population, ne devrait plus en compter que 6 dédiées à cette activité, si le projet demeure en l'état,

Considérant que cette restructuration sans précédent aura des conséquences non négligeables sur notre territoire, les populations et les bassins de vie qui y correspondent, et plus généralement sur le fonctionnement des collectivités locales,

VU les fermetures déjà opérées et celles prochainement programmées de la très grande majorité des Trésoreries de proximité pour les remplacer notamment par des points de contacts (permanences dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les maisons des services publics), par quelques « back office » spécialisés dans les tâches industrielles de gestion comptables dématérialisées et quelques « front office » chargés des relations avec les ordonnateurs,

VU le souhait exprimé lors du grand débat national pour que les services publics ruraux soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Président entend apporter son soutien pour le maintien des services publics de l'État,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

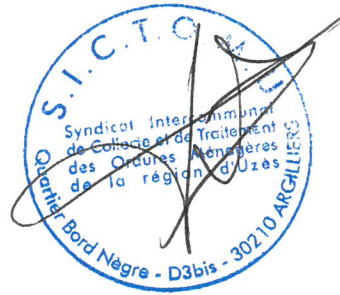
**SEANCE DU 24 septembre 2019**

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité décide :

- De s'opposer formellement à une nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- D'exprimer son soutien au maintien des Trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles,
- D'exiger le maintien des Trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôts, de tenu des comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 25 septembre 2019,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Alain VALANTIN



Délibération transmise au Préfet du Gard.

Annexe(s) :

Copie à : Trésorerie, Administration Générale